Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260917-DEL_80_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **17**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **25 août 2026**
Date d'affichage de la convocation : **25 août 2026**

L'an deux mil vingt-six, le premier du mois de septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, DUBUC Frédéric, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.

Absente excusée : GASCOIN Laurence (a donné procuration à GALLAIS Luc) et LEBAS Sophie (a donné procuration à LAURENT Eliane).

Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; M. GALLAIS Luc a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°80-2026 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ AUX SINISTRÉS DES INCENDIES DE GIRONDE

Nomenclature *7.1 Décisions budgétaires*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pleugueneuc tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.
Aussi, Madame le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Pleugueneuc contribue à soutenir les communes impactées en faisant un don à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260917-DEL_80_2026-DE

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder un don d'un montant de 1 000 € à l'Association des maires de France Aivi Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 1er septembre 2026

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille